

Conférence du désarmement

14 septembre 2017

Français

Original : espagnol

Note verbale datée du 7 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Chili, transmettant le résumé des débats informels sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace

La Mission permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Bureau des affaires de désarmement et lui transmet par la présente le résumé des débats informels sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, établi par M. Hellmut Lagos, coanimateur et collaborateur du Président du Groupe de travail sur la voie à suivre, S. E. l'Ambassadeur Htin Lynn, Représentant permanent du Myanmar.

La Mission permanente du Chili prie le Bureau des affaires de désarmement de bien vouloir distribuer le résumé en question aux délégations des États membres et des États observateurs de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente du Chili saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires de désarmement l'assurance de sa plus haute considération.



Résumé des débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, établi par le collaborateur du Président du Groupe de travail sur la voie à suivre

Introduction

Après avoir adopté le calendrier des réunions du Groupe de travail sur la voie à suivre, créé en application de sa décision CD/2090, la Conférence du désarmement a tenu une série de réunions informelles ouvertes au titre du point 3 de l'ordre du jour, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les 14, 15 et 16 juin, à Genève.

Ces réunions ont été animées conjointement par S. E. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar en Suisse et Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et par M. Hellmut Lagos, Chef du Service du désarmement de la Représentation permanente du Chili à la Conférence du désarmement, en sa qualité de collaborateur du Président du Groupe de travail sur la voie à suivre.

Les débats ont suivi la trame proposée par le coanimateur dans sa lettre datée du 13 juin 2017.

Au cours des réunions, le Groupe de travail s'est acquitté de son mandat, défini au paragraphe 1 du document CD/2090 selon les quatre axes d'action suivants :

- 1) Faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085 ;
- 2) Déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale ;
- 3) Trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation ;
- 4) Envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir.

Ce faisant, le Groupe de travail a examiné les travaux accomplis et a réfléchi aux dispositions que la Conférence du désarmement pourrait prendre pour faire avancer les débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Exposé liminaire

M. Massimo Pellegrini, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a fait un exposé liminaire sur la sécurité spatiale et la stabilité stratégique, en se fondant sur ses travaux en cours. Il a insisté sur les répercussions de l'évolution des technologies et des progrès de l'exploration spatiale sur la stabilité stratégique. Selon lui, le cadre juridique en vigueur n'était pas à la mesure des problèmes de sécurité actuels.

Le Royaume-Uni a présenté un résumé du rapport des coordonnateurs (CD/2043/Rev.1, annexe III) sur les débats au titre du point 3 de l'ordre du jour tenus en 2015 conformément au calendrier des activités (CD/2021). Les délégations ont salué la qualité du travail de l'Ambassadeur Matthew Rowland, Représentant permanent du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement, en sa qualité de coordonnateur desdits débats.

Faire le point

Tous les représentants qui ont pris la parole ont reconnu que la dépendance accrue à l'égard des biens spatiaux et le nombre toujours plus élevé d'acteurs dans l'espace extra-atmosphérique compromettaient de plus en plus les utilisations pacifiques de ce dernier. Il a été largement admis que le cadre légal existant, centré sur le Traité sur l'espace (1967), n'était plus suffisant, au vu des vides juridiques qu'il laissait subsister.

Quelques délégations ont invité à traiter de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace selon une approche intégrée.

Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que l'exploration de l'espace à des fins commerciales puisse conduire à une compétition militaire entre les États et, finalement, à une militarisation de l'espace.

Certains ont fait observer que le progrès technologique avait fait naître de nouvelles difficultés à l'égard de la sécurité spatiale, notamment un risque d'interférence avec les moyens spatiaux et avec les initiatives de réduction des débris spatiaux.

Quelques délégations ont mentionné l'appui sans réserve manifesté par l'Assemblée générale dans sa résolution annuelle sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/RES/71/31).

Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189)

M. Hellmut Lagos (Chili), en sa qualité de « collaborateur du Président » et d'ancien membre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, a fait un exposé liminaire sur les activités et le rapport, publié sous la cote A/68/189, dudit groupe.

Plusieurs délégations ont estimé que l'adoption et la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance pouvaient se faire immédiatement afin d'atténuer les risques de plus en plus élevés existant dans l'espace extra-atmosphérique.

Les États-Unis, appuyés par plusieurs délégations, ont recommandé de prendre des dispositions pratiques aux effets immédiats – pouvant consister, par exemple, à mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance conformément au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

Il a été dit que ces mesures de transparence et de confiance devaient respecter les principes du droit international, être transversales, efficaces, pragmatiques et durables, et avoir des effets immédiats.

Les puissances spatiales ont été invitées à conserver un comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique, à faire preuve de transparence en rendant compte des débris spatiaux et des mises en orbite à haut risque, et à veiller à la diffusion des informations sur les activités spatiales.

Quelques délégations ont souligné que les mesures en question permettraient de faire reposer les activités spatiales sur des relations de confiance et de responsabilité mutuelle, et que la coopération régionale était un instrument essentiel pour promouvoir une coopération interrégionale et internationale fructueuse.

Certains ont insisté sur le fait que la Conférence du désarmement devait centrer ses travaux sur les questions de sécurité matérielle et que l'examen des autres questions, telles que la réduction des débris spatiaux et les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, devrait être confié au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Un participant a estimé que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et les recommandations qu'il contenait devraient être examinés par la Conférence du désarmement.

Il a été signalé que les lignes directrices internationales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'étaient que des mesures à caractère volontaire et qu'elles ne suffisaient pas pour faire face à l'existence de menaces toujours plus grandes et à l'intensification des activités dans l'espace.

Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les mesures de transparence et de confiance ne pouvaient se substituer à un instrument juridiquement contraignant.

Code de conduite international

Malte (au nom de l'Union européenne) a dit que le projet de code de conduite international de l'Union européenne avait été approuvé par le Groupe d'experts gouvernementaux, et a invité à une plus grande coopération internationale pour convenir des normes d'un comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique.

Plusieurs délégations ont dit que ce code de conduite ne devrait être appliqué que s'il prenait la forme voulue, mobilisait tous les acteurs concernés et s'inscrivait dans un contexte favorable. La Chine et la Fédération de Russie ont regretté que leurs suggestions et leurs propositions de modification n'aient pas été retenues lors du dernier cycle de négociations. La Chine a ajouté que, à son avis, le code de conduite portait uniquement sur les utilisations pacifiques de l'espace.

Initiative de non-déploiement en premier

La Fédération de Russie a appelé l'attention sur son initiative de non-déploiement en premier, en tant que mesure de transparence et de confiance, et a invité les autres États à y souscrire. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette initiative.

Quelques délégations ont fait remarquer que, malgré cette initiative, la Fédération de Russie était la deuxième ou troisième puissance à déployer des armes dans l'espace et des armes étaient mises au point en vue de leur utilisation dans l'espace. Elles ont ajouté que l'initiative de non-déploiement en premier ne satisfaisait pas à tous les critères énoncés par le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport (A/68/189).

La Fédération de Russie a fait valoir que, dans le rapport en question, rien n'indiquait qu'une mesure de transparence et de confiance devait satisfaire à tous les critères mentionnés.

Traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace

La Chine et la Fédération de Russie ont appelé l'attention sur la version actualisée du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux (CD/1985). Elles ont insisté sur le fait que le texte n'était pas « gravé dans le marbre » et qu'elles étaient ouvertes aux suggestions et aux propositions d'ajouts émanant des autres délégations.

La Fédération de Russie a souligné que l'article VII du texte permettait la demande d'explications en cas de violation présumée du traité et que l'article V n'écartait pas la possibilité de négocier un mécanisme de vérification ultérieurement. Elle a estimé que la priorité était d'instaurer un régime juridique et que la question de la vérification devait être laissée de côté pour le moment.

Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à cette proposition et ont noté que des négociations pourraient être engagées dans le cadre de la Conférence du désarmement sur la base du projet de traité.

Un participant a dit que l'instrument devait être considéré comme un traité de « non-recours en premier », et a ajouté que le texte devait encore être travaillé notamment en ce qui concernait les définitions, l'entrée en vigueur des mécanismes du traité et la question de la juridiction. Il a estimé qu'un mécanisme de vérification pouvait être élaboré à un stade ultérieur.

Il a été considéré que les définitions, la portée de l'interdiction, les aspects institutionnels et les dispositions relatives à la vérification du traité devaient être précisés. Si un mécanisme de vérification n'était pas établi dès le début, des problèmes analogues à ceux actuellement rencontrés dans le contexte de la Convention sur les armes biologiques risquaient de survenir. À cet égard, il a été dit que la Conférence du désarmement devrait tenir compte des progrès qui avaient été accomplis ces dernières années dans les technologies de surveillance spatiale.

Les États-Unis ont rappelé leurs objections au projet de traité, telles qu'énoncées dans le document CD/1998, et ont dit qu'ils étaient surtout préoccupés par l'absence de mécanisme de vérification, la définition de l'« arme spatiale » et l'exclusion des armes antisatellites. Ils ont ajouté que tout régime juridique devait être équitable et vérifiable, et renforcer la sécurité. Ils ont souligné que le projet de traité ne susciterait pas de consensus à la Conférence du désarmement.

Malte (au nom de l'Union européenne) a aussi fait part de ses réserves à l'égard du projet de traité et a insisté sur le fait qu'un nouvel instrument juridiquement contraignant devait être exhaustif, précis et vérifiable.

Armes antisatellites

Les États-Unis ont accusé la Chine et la Fédération de Russie de mettre au point des armes antisatellites en vue de les prendre pour cibles.

La Chine a répondu qu'elle ne pouvait pas prendre ces accusations au sérieux en l'absence de preuve.

Coopération internationale

Plusieurs délégations ont réclamé une meilleure interaction entre la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et quelques-unes ont jugé qu'une meilleure coordination entre la Première Commission et la Quatrième Commission de l'Assemblée générale devait également être envisagée.

Quelques délégations ont estimé que la Conférence du désarmement devrait être mieux informée des travaux des autres instances compétentes.

La voie à suivre. Propositions spécifiques

- Il a été demandé de rétablir le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, actif entre 1985 et 1994 ;
- Il a été proposé de doter la Conférence du désarmement d'un organe subsidiaire, avec un mandat de recherche ;
- Une délégation a proposé d'examiner la question sur le fond dans le cadre de la Conférence du désarmement et a ajouté que le rapport du coanimateur devrait rendre compte des débats de manière à aider la Conférence du désarmement dans sa réflexion. Elle a ajouté que le mandat de la Conférence du désarmement pourrait être actualisé. Elle a proposé que la Conférence du désarmement examine la question des mesures de transparence et de confiance dans l'optique d'un futur instrument juridiquement contraignant ;
- Il a aussi été proposé de prévoir d'autres débats techniques sur la question dans le cadre d'un programme de travail. À cet égard, il a été noté que la Conférence du désarmement devrait plutôt interagir avec la Première et la Quatrième Commissions de l'Assemblée générale, et suivre les débats qui se tiennent dans ces instances. Il a également été suggéré que la Conférence du désarmement rende compte de ses débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace cet automne ;

- Il a été proposé que la Conférence du désarmement élabore des principes relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
- Il a été proposé que la Conférence du désarmement envisage la négociation d'accords politiques contraignants, comme indiqué dans les conclusions du rapport du Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail (CD/2033), en l'absence d'un consensus pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant ;
- Il a aussi été proposé d'établir une « formule générale » pour les objectifs, la teneur, les procédures et le calendrier d'un futur traité relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les débats à cet effet dans le cadre de la Conférence du désarmement aboutiraient à un mandat de négociation à un stade ultérieur.

Conclusions

Les délégations se sont déclarées préoccupées par l'état de paralysie de la Conférence du désarmement et par son incapacité à s'entendre sur un programme de travail.

Les délégations ont reconnu qu'il était important de s'occuper des menaces pour la sécurité spatiale. En particulier, plusieurs délégations restaient préoccupées par la possibilité d'une course aux armements dans l'espace, même si les débats avaient confirmé les divergences de vue à ce sujet.

De nombreuses délégations ont insisté sur la nature diverse des menaces pour la sécurité spatiale, notamment les risques posés par les débris spatiaux et les collisions entre objets spatiaux.

Il a été reconnu que des accords politiques volontaires pourraient jouer un rôle important, en complétant les instruments juridiquement contraignants, sans pour autant les remplacer. Les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ont été salués ; leurs résultats devaient être mis à l'épreuve de la pratique. Les délégations de l'Union européenne et des pays européens ont donné des explications à jour sur leur proposition de négociation de normes volontaires pour un comportement responsable dans les activités spatiales. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations strictement pacifiques et d'éviter sa militarisation.

Il a été noté avec préoccupation que le régime juridique international interdisait le déploiement d'armes de destruction massive mais ne donnait aucune indication concernant les armes classiques, ce qui créait un vide juridique.

Quelques délégations ont rappelé qu'il fallait garder à l'esprit le champ de compétence du Groupe de travail, la Conférence du désarmement étant chargée de réfléchir à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'autres questions étant déjà examinées dans d'autres instances.

Les délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coordination entre la Conférence du désarmement et les autres instances compétentes telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale.

L'importance de la coopération internationale dans les activités spatiales, en tant que moyen de permettre à toutes les nations de tirer parti de ces activités dans des conditions d'égalité et en tant que moyen de préserver la paix et la sécurité internationales, a été soulignée.

De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et l'initiative de non-déploiement en premier. Toutefois, certaines continuent de soulever des questions fondamentales à l'égard de ces propositions.

Malgré les désaccords sur les principales initiatives internationales proposées en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, les débats ont montré la ferme volonté

politique de la plupart des délégations d'avancer sur cette question et de trouver une formule qui permette de traiter de façon appropriée ce point de l'ordre du jour dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Recommandations du collaborateur du Président

- Comme il ressort des débats informels, il est important d'améliorer la coordination entre la Conférence du désarmement et les autres instances pertinentes, notamment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale ;
- Il est nécessaire de reprendre les débats, à la lumière des progrès techniques et scientifiques et de l'évolution des menaces ;
- Dans le but d'avancer sur cette question, et considérant que les différentes approches ne visent pas toutes spécifiquement à prévenir une course aux armements dans l'espace, un organe approprié devrait être créé à cette fin ;
- L'organe en question pourrait être un organe subsidiaire ou un groupe spécial comme celui qui fut actif entre 1985 et 1994 ;
- Une autre option pourrait consister à mettre en place un autre groupe d'experts gouvernementaux, en s'appuyant sur les résultats encourageants obtenus par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dans l'optique de déterminer les composantes d'un instrument juridiquement contraignant pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
- En vue de créer l'organe approprié, et compte tenu des grandes divergences de vue qui persistent sur cette question, ainsi que de la bonne volonté politique de la plupart des délégations, la Conférence du désarmement devrait mettre à jour son mandat, en se donnant pour tâche d'établir les principes, définitions et objectifs fondamentaux d'un futur instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
